



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**SEANCE DU 28 MARS 2024**



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DEL03\_2024\_0007

#### Adoption du plan de formation 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit mars à dix-huit heures, le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Président du CCAS.

Le nombre d'administrateurs en exercice est de 17.

#### Présents au début de la séance :

M. GUILLET, Mme TILLY, M. FEGHALI, Mme RE, Mme SAVARY, M. TARDIEU, M. TRUELLE, Mme COUTEAUX, M. AMIOT, Mme JACQUET, Mme VON TRESKOW, Mme JAYAT, M. LIVIEN

#### Arrivée en cours de séance :

Mme DEBRIL - 18h25 – Examen du point N°3 « Compte de gestion 2023 du CCAS »

#### Absents ayant donné procuration :

M. LEBEL a donné procuration à Mme JAYAT  
M. BARBIER a donné procuration à Mme COUTEAUX

#### Absents :

M. BRELEUR-DURAND

Publication le :

## **Objet : Adoption du plan de formation 2024**

La loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, impose à tout employeur public d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel.

Ce plan de formation rappelle la réglementation en matière d'obligation de formation, la politique de formation de la collectivité, un bilan de l'année antérieure et présente les besoins individuels et collectifs par axes de formation.

Ces propositions d'actions pourront, au cours de la période retenue, faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains agents ou services. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de la collectivité et aux sollicitations des agents. L'enveloppe budgétaire allouée à la formation est de 71 850 euros.

Le comité social territorial a été consulté pour avis le 8 mars 2024 sur le plan de formation.

***Le Conseil d'administration,  
Après en avoir délibéré,  
Au scrutin public et à l'unanimité,***

**APPROUVE** le plan de formation pour l'année 2024, annexé à la présente délibération.



Jean-Jacques GUILLET  
Président du CCAS